

Zeitschrift:	Geographica Helvetica : schweizerische Zeitschrift für Geographie = Swiss journal of geography = revue suisse de géographie = rivista svizzera di geografia
Herausgeber:	Verband Geographie Schweiz ; Geographisch-Ethnographische Gesellschaft Zürich
Band:	6 (1951)
Artikel:	Divisions régionales du Canton de Vaud
Autor:	Biermann, Charles
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-35907

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Name	Lokalisierung
229 Als Sulans:	Fettwiesen im Raum nördlich von Castile.
230 Vea digls Cuolms:	Schlechter Karrenweg von Marmorera-Dorf über Pardeala nach d'Jert-Val digls Cuolms. Die Wegspur ist maximal 80 cm breit. Der Weg wird für den Heuzug im Nachsommer auf Schlitten, gezogen durch Rindvieh, benutzt.

MARMORERA

Le village de Marmorera, dans la vallée grisonne d'Oberhalbstein, doit, ces mois-ci, céder la place à un lac d'accumulation pour le compte de l'entreprise Marmorera-Tinizong. Le siècle passé encore, Marmorera était une commune florissante avec une économie pastorale prospère. Dans la 2^e moitié du 19^e siècle, le trafic par le Julier avait apporté à ses habitants une ressource supplémentaire. L'ouverture à l'exploitation du chemin de fer de l'Engadine a tari cette source de gains, en même temps que l'agriculture perdait de son activité. Beaucoup de gens cherchèrent un gagne-pain dans l'hôtellerie, d'autres émigrèrent définitivement. Des maisons et des grangettes tombèrent en ruine, la population vieillit. Maintenant la localité disparaît, mais la commune reste, ainsi que les surfaces agricoles situées au-dessus du niveau futur des eaux.

MARMORERA

Il paese di Marmorera nell'Oberhalbstein grigionese, dovrà in questi mesi lasciare il posto al bacino di accumulazione dell'impianto idroelettrico Marmorera-Tinizong. Fino al secolo scorso, Marmorera fu un sano comune basato sull'economia alpestre sfruttante terrazzi posti a diverse altitudini; nella seconda metà del secolo scorso, trasse un ulteriore profitto dal traffico del passo dello Julier. Ma con l'apertura della linea ferroviaria verso l'Engadina, che sopprese questa fonte supplementare di benessere, anche l'agricoltura subì un rallentamento della sua intensità. Una parte delle generazioni giovani cercò un'occupazione nell'industria alberghiera; una parte emigrò definitivamente. Molte case di abitazione e molte stalle caddero in rovina. La popolazione risultò sempre più di generazioni vecchie. Ora con il bacino di accumulazione scompare l'abitato, ma il comune continuerà a vivere sulle aree coltive poste al di sopra del piano vallivo.

DIVISIONS RÉGIONALES DU CANTON DE VAUD

CHARLES BIERMANN

On reconnaît d'habitude au canton de Vaud le privilège de réunir sur son territoire, comme son grand voisin le canton de Berne, une tranche de chacune des trois régions de la Suisse, le Jura, le Plateau, les Alpes. Ces trois régions se distinguent par la nature de leurs roches constitutives, sédiments tertiaires au Plateau, secondaires et en partie tertiaires au Jura et aux Alpes, ainsi que par les modifications de structure que ces roches ont subies, plissées violemment et distribuées en nappes dans les Alpes, plissées encore, mais d'une manière plus superficielle dans le Jura, tandis que le Plateau se présente avec des formes quasi-horizontales ou, tout au plus, légèrement fléchies.

Mais, pour qui étudie de plus près le canton de Vaud, la constatation s'impose que l'aspect primitif du Plateau, avec son inclinaison générale vers le NE, avec l'écoulement de ses eaux en direction du « Wassertor » suisse, près de Brougg, ne s'est maintenu que dans la partie septentrionale. Dans le S est intervenue l'action des grands glaciers quaternaires, qui a rompu la continuité de la pente et créé une contre-pente vers la nouvelle cuvette du Léman. C'est au bord de ce lac, qu'une capture fluviale ou une diffluence glaciaire a entraîné dans le bassin de l'Arve, et, par lui, dans celui du Rhône inférieur, que sont les altitudes les plus basses et les températures les plus élevées du canton; là seulement la vigne a trouvé un climat d'élection, qui a permis d'en étendre la culture.

Ainsi, au Jura riche en forêts, aux Alpes aux vastes pâturages, au Plateau couvert de champs et de prairies, on doit ajouter une quatrième région, la Ceinture lémanique, caractérisée par son vignoble et ses vergers.

Il est possible d'aller plus loin dans ce fractionnement. Dans la Ceinture lémanique, deux « pays » ont une réalité incontestable: la Côte et Lavaux. La Côte présente, entre la Promenthouse et l'Aubonne, la muraille constituée par la tranche du Plateau, coupé ici brusquement; tant que cet abri se poursuit, la vigne en profite et se continue sans interruption; au-delà d'une rivière comme de l'autre, l'écran aux vents froids cesse, et la vigne est restreinte aux sites les plus favorables. Lavaux ne doit pas être confondu avec le district administratif du même nom, dont le N fait partie du Jorat. Seul le S, avec ses fortes déclivités, porte un vignoble, qui s'étend sans interruption d'un côté jusqu'à la Veveyse, de l'autre jusqu'aux portes de Lausanne.

Ces deux « pays » sectionnent la Ceinture lémanique en cinq compartiments, dont ils forment les numéros 2 et 4. Qu'en est-il des autres? Eh bien! il se trouve qu'ils ont chacun un caractère à part, une individualité.

Le pays de Nyon, à l'W de la Promenthouse, est le seul du canton qui soit riverain du Petit Lac, ce tronçon du Léman qui doit sa direction et ses formes à un affluent de l'Arve descendant du seuil Burtigny—Mont de Boisy; de ce seuil, le relief s'abaisse rapidement, sans toutefois prendre l'aspect d'une côte. D'autre part, ce pays de Nyon, coupé par la frontière du Pays de Gex, est tourné vers Genève plus que vers le chef-lieu du canton.

Entre la Côte et Lavaux s'ouvre le grand golfe quaternaire de la Basse Venoge, en partie remblayé par le cours actuel de cette rivière. C'est ici que le Plateau s'abaisse vers le Léman par les pentes les plus douces et que les voies d'accès vers le N sont les plus faciles. Routes de terre et routes d'eau s'y joignent, là se croisent les lignes qui traversent le pays par dessus ou par dessous Alpes et Jura, et celles qui suivent le Plateau suisse dans toute sa longueur. C'est un carrefour qui a joué, tantôt au profit de Morges, tantôt et plus souvent à celui de Lausanne.

Enfin, à l'E de la Veveyse, le pays de Vevey-Montreux, qu'on qualifie parfois de Riviera vaudoise, a ceci de remarquable, c'est que, tout en étant baigné par le Léman, il est constitué par une tranche des Alpes, et non plus du Plateau.

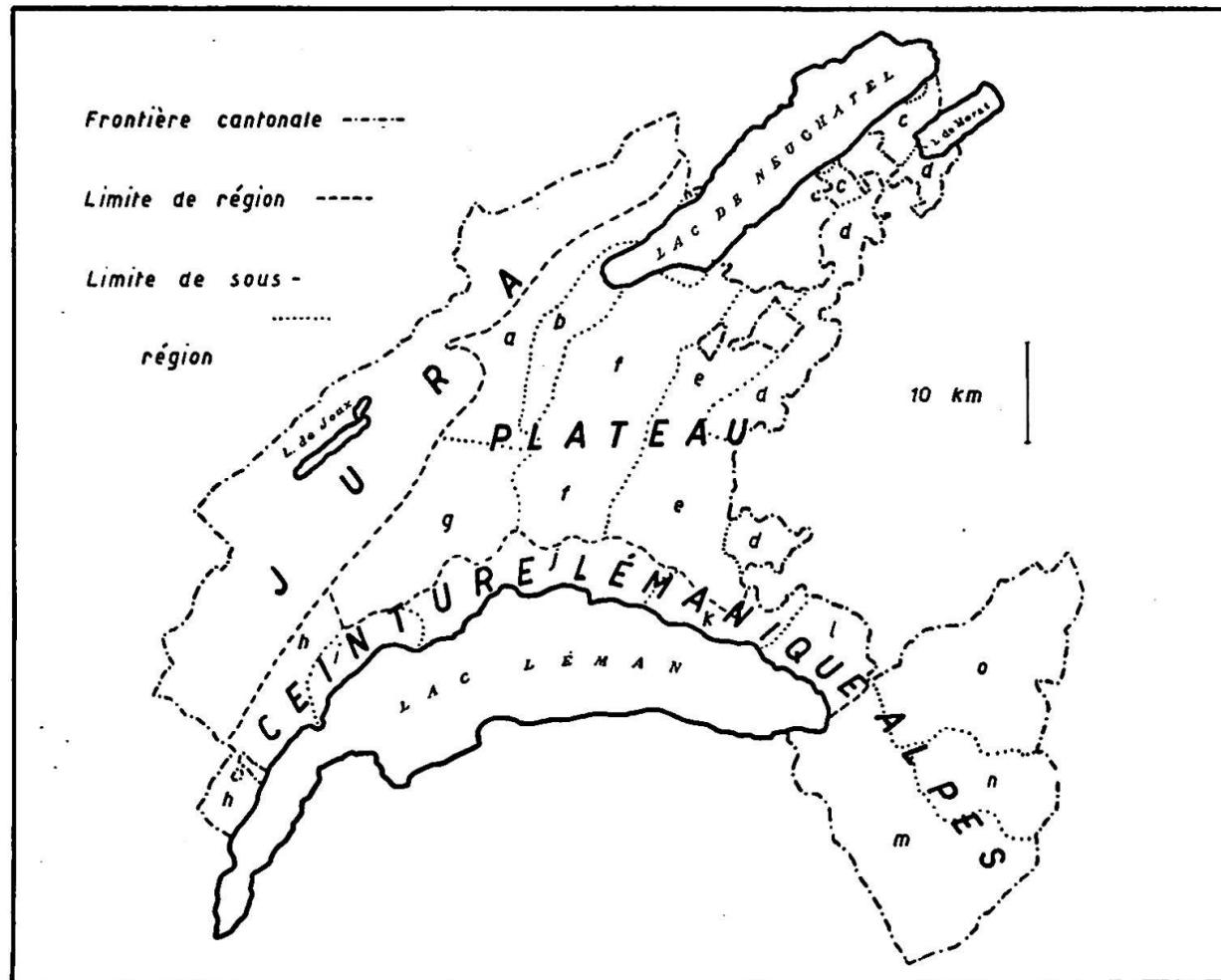
Dans les Alpes, chaque vallée forme une unité naturelle. Nous distinguons ainsi aisément une vallée de la Sarine, à laquelle on donne communément le nom de Pays d'Enhaut, une vallée des Ormonts que suit le cours supérieur de la Grande-Eau, et la vallée du Rhône, à laquelle s'agrègent celles, très courtes, de la Gryonne et de l'Avançon.

Cette partie du canton à laquelle nous avons conservé le nom de Plateau est assez vaste et assez variée pour se prêter à une division régionale.

Le Jorat est, à certains égards, un Jura au petit pied; comme lui, il porte d'épaisses forêts, auxquelles convient son climat humide et froid, dû à son altitude relativement élevée. Il s'étend d'un côté jusqu'à Lavaux, de l'autre jusqu'à l'ensellement entre Payerne et Estavayer, au delà duquel le relief se relève pour former le Vully.

Jorat et Vully isolent du reste du canton la vallée de la Broye, qui a cette particularité d'être partagée entre les cantons de Vaud et de Fribourg, tant sont nombreux les enclaves et les « corridors » de l'un à l'autre, si bien que la Haute-Broye vaudoise est entièrement séparée des autres tronçons de la vallée et que la Basse-Broye est coupée en deux.

Sur l'autre versant du Jorat, c'est le Gros de Vaud, la vraie patrie des champs et des prés, des cultures et de l'élevage; il est au centre du canton; il en est en même temps la représentation la plus nette. Entre Jorat et Gros de Vaud la limite est dans l'altitude, l'un est au-dessus, l'autre au-dessous de la courbe de niveau de



Régions du Canton de Vaud

700 mètres. Du côté de l'W, elle se trouve dans le grand sillon que parcourent en sens opposé la Venoge et l'Orbe.

Entre Eclépens et Bussigny, la Venoge a été longtemps évitée par les routes aussi bien que par les habitations; seuls des moulins se succédaient le long de son cours. Le premier, le chemin de fer s'y glissa et y attira, en un point tout au moins, des usines et des maisons locatives. La vallée de la Venoge reste cependant dans l'ensemble un noman's land.

Il n'en est pas de même de celle de l'Orbe, dont la plaine, très large, a été conquise sur les eaux d'un lac, tête de celui de Neuchâtel. Jusqu'il y a moins d'un siècle, c'était une véritable Hollande, des Pays-Bas en miniature, où la voie d'eau a pu s'utiliser, en se prolongeant plus loin par le lac. Elle est maintenant cultivée en grand.

Venoge et Orbe sont séparées par le Mormont qui coupe également la partie occidentale du Plateau jusqu'au Jura. Le Plateau s'y présente en effet sous deux aspects différents. Au S du Mormont s'étend un épais manteau de dépôts glaciaires qui ne laisse pas toujours voir la roche sous-jacente, même au fond des ravins. Ce sont tantôt de gros cailloutis comme ceux que des forêts recouvrent de Pampigny à St-Livres, tantôt des vases riches en humus comme celles sur lesquelles coule le Veyron. Venoge et Veyron tendent au N comme l'inclinaison générale du pays, pour être, près du Mormont, victimes d'une capture qui les emmène au Léman. Des affluents directs de ce lac poussent leur tête jusque sur le Plateau, malgré quoi il convient d'étendre celui-ci jusqu'à la crête de la Côte, formée d'une moraine,

et jusqu'à la vallée périglaciaire de Prévondavaux (Profunda vallis), dont l'origine est près de Burtigny et dont l'alignement est suivi plus loin par le Veyron.

Au N du Mormont, la roche en place affleure souvent, et ce n'est pas seulement la molasse, mais souvent aussi les calcaires secondaires, néocomien au sommet des plis, au Mormont même, à Orbe, au mont de Chamblon, ailleurs encore, urgonien sur le plateau que l'Orbe traverse en cañon de Vallorbe à Orbe. Plissements et nature des roches font ici apparaître la parenté étroite de cette partie du Plateau avec le Jura voisin. Je propose de l'appeler plateau subjurassien, en réservant le nom de Pied du Jura à la partie S.

Reste le Jura.

Le Jura, c'est une autre histoire. C'est une montagne peu articulée, au moins dans le canton de Vaud, sans autres vallées que celle de Joux et les hauts vallons de Ste-Croix, déserte sur presque toute son étendue, sauf en été où les pâturages sont occupés par les troupeaux et leurs gardiens, couverte de forêts longtemps impénétrables et dont quelques-unes gardent encore leurs mystères, à peine coupée de cols, au relief inachevé, parce que l'érosion principale est souterraine. Si l'on considère la vallée de Joux comme une unité à part, que fera-t-on du reste? Il a paru préférable de n'y opérer aucune division, aucune distinction. Sur les bords extérieurs du Jura, deux localités sont engagées dans la montagne, à tel point qu'il n'a pas été possible de les en séparer, malgré leur faible altitude relative; ce sont Vaulion, à la source du Nozon, et Vallorbe, entre Dent de Vaulion et Mont d'Or.

Partout ailleurs, on a reculé ici la limite du Jura à la courbe altimétrique de 1000 m., en excluant de cette région un certain nombre de villages et de hameaux, déjà placés sur la hauteur, mais dont les relations sont avec leurs voisins du bas. Ainsi n'est pas respectée la limite entre Jura et Plateau établie par MM. CAROL et SENN dans les *Geographica Helvetica* de 1950 (p. 129—136).

On trouvera sur le croquis annexe, la division régionale du canton de Vaud telle que nous l'entendons, et que nous résumons ici.

I. Jura

II. Plateau

- a plateau subjurassien
- b pays bas de l'Orbe et lac de Neuchâtel
- c Vully
- d Broye, basse, moyenne et haute
- e Jorat
- f Gros de Vaud
- g pied du Jura

III. Ceinture lémanique

- h pays de Nyon
 - i la Côte
 - j carrefour de la Basse Venoge
 - k Lavaux
 - l pays de Vevey-Montreux
- IV. Alpes*
- m vallée du Rhône
 - n vallée des Ormonts
 - o Pays d'Enhaut

LA SUDDIVISIONE REGIONAL DEL CANTONE DI VAUD

Oltre le tre regioni abitualmente riconosciute nel cantone di Vaud, cioè il Giura, le Alpi e l'Altipiano, l'autore ne distingue una quarta, il Cinto del Lemanico, formata dai ghiacciai quaternari nella parte meridionale dell'Altipiano. Egli divide poi l'insieme in una quindicina di sotto-regioni.

DIE REGIONALE GLIEDERUNG DES KANTONS WAADT

Außer den gewöhnlich unterschiedenen Gegenden des Waadtlandes d. h. dem Jura, den Alpen und dem Mittelland (Plateau) unterscheidet der Autor eine vierte: den Gürtel des Genfersees, der zur Hauptsache von den Würmletschern geformt ist. Sodann gliedert er das Ganze in fünfzehn Einheiten zweiter Ordnung.